

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 janvier 2026

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 0

Nombre de procurations : 0

L'an deux mil vingt-six, et le 05 janvier

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 30 décembre 2025

Etaient présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Guy BONAMY, Valérie COURTIAL, Aurélie BENOIT, Audrey PERDRIX, Lionel BRETON, Geoffrey JACQUEMOT, Dominique KUGLER

A été désignée comme secrétaire de séance Françoise PINET.

Le conseil débute à 20 h 00.

Monsieur le Maire propose que la délibération suivante soit ajoutée à l'ordre du jour.

- DELIBERATION N° 2026_005 – Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le CDG69.

Monsieur le Maire précise que des erreurs se sont glissées dans le compte-rendu du mois de décembre transmis aux membres du conseil municipal.

Il apporte les rectifications nécessaires afin de pouvoir le proposer aux élus.

DELIBERATION N°2026_001. Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2025.

DELIBERATION N°2026_002. Délibération don de l'Amicale des Pompiers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du versement prochain d'un don de 250 000 € octroyé à la commune par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

DELIBERATION N°2026_003. Délibération don Association des Propriétaires de Charnay.

M le Maire informe le conseil municipal du versement prochain d'un don octroyé à la commune par l'Association des Propriétaires de Charnay.

Ce don est attribué pour financer une partie du projet communal de réhabilitation du centre bourg (Maison Chirat).

Le montant du don sera de 10% du montant global des travaux T.T.C., plafonné à 227 000 €.

Le Conseil d'Administration des Propriétaires de Charnay versera ce don selon les modalités suivantes :

- 114 000 € au 1^{er} trimestre 2026
- Le solde avant l'été 2026

Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE à l'unanimité le versement de ce don par l'Association des Propriétaires de Charnay destiné à la réhabilitation du nord du centre bourg (Maison Chirat).
- 2) DECIDE de son imputation au compte 10251 compte-tenu de la destination du don.
- 3) CHARGE le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N°2026_004. Délibération convention de fourrière animale (SPA)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de la convention de fourrière animale proposée par la SPA de Lyon pour l'année 2026-2027.

Compte-tenu du montant sollicité (0.90 € par an et par habitant) et de l'utilisation de ce service par la municipalité, il est décidé à la majorité (deux abstentions) de ne pas renouveler la convention pour l'année 2026-2027.

DELIBERATION N°2026_005. Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le CDG69.

Monsieur le Maire expose :

La protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7 euros brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité (articles 3 et 4 du décret précité),
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du code général de la fonction publique) au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 en vue de conclure des conventions de participation et de leurs contrats collectifs à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques prévoyance et santé.

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a sélectionné, à l'issue de cette consultation et après analyse des candidatures et des offres, par délibération n° 2025-33 du 30 juin 2025 et après avis de son CST rendu le 16 juin 2025 :

- Pour le risque prévoyance, l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM,
- Pour le risque santé, l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention d'adhésion au dispositif de protection sociale complémentaire annexée,

Considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation en sante et en prévoyance pour ses agents,

La commune de Charnay,

Article 1 : approuve la convention d'adhésion qui lie la collectivité ou établissement et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Le comité social territorial sera saisi afin de l'informer des dispositions prises par la collectivité.

Article 2 : décide d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 :

■ Pour le risque « santé »

Au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale.

Et

■ Pour le risque « prévoyance » :

Au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM.

Les garanties prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : décide de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

■ Pour le risque « santé » :

- D'un montant forfaitaire par agent de : 15 euros.
- Aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du cdg69 pour le risque « santé ».

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent moduler leur participation dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale (article 23 du décret 2011-1474). Dans ce cas, prévoir les possibilités de modulation).

■ Pour le risque « prévoyance » :

- D'un montant forfaitaire mensuel brut par agent de : 7 euros de la cotisation payée par l'agent.
- Aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du cdg69 pour le risque « prévoyance ».

Article 4 : approuve le taux de cotisation proposé aux agents fixé à 2.05 % pour le régime de base prévoyance.

Article 5 : autorise le Maire à signer tout document contractuel, y compris tout avenant, avec le prestataire retenu dans le cadre de la ou des conventions de participation, nécessaires à leur mise en œuvre.

Article 6 : d'approuver le paiement au cdg69 d'une participation annuelle de 200 euros relative aux frais de gestion qui correspond aux tranches ci-dessous (santé + prévoyance). Les effectifs de la commune 12 agents.

Strates	Santé	Prévoyance
1 à 30 agents*	100 €	100 €
31 à 50 agents	200 €	200 €
51 à 150 agents	300 €	300 €
151 à 300 agents	400 €	400 €
301 à 500 agents	500 €	500 €
501 à 1 000 agents	600 €	600 €
Collectivités non affiliées	900 €	900 €

Article 7 : De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portée par le CDG69.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

- Dans le cadre de son action de développement et de valorisation du territoire, Beaujolais Tourisme travaille actuellement à l'élaboration d'un circuit touristique pour valoriser le patrimoine en Pierres Dorées.

Le circuit guidera les visiteurs dans leur découverte des villages en Pierres Dorées, sélectionnés pour leur cadre historique et patrimonial remarquable.

Les villages retenus seront valorisés par un parcours de visite, intégré dans un guide papier et une web App.

Chaque parcours sera scénarisé, guidé par une quête, le tout transposé dans un imaginaire porté par le patrimoine et raconté à travers des histoires et anecdotes intrigantes.

La sélection des villages est bâtie sur la base de critères permettant de garantir aux visiteurs la découverte d'un patrimoine d'exception. Cette promesse de qualité s'appuie sur des critères objectifs portant à la fois sur l'attractivité générale des villages et leur potentiel pour exprimer leur singularité et leur splendeur architecturale. Ces exigences sont rassemblées dans une charte de qualité que nous vous adressons en pièce jointe.

Le village de Charnay a été retenu pour ce projet.

L'étape de sélection a en effet permis d'identifier 10 villages qui constitueront les 10 parcours et quêtes du circuit. Il s'agit de Bagnols, Charnay, Châtillon d'Azegues, Chazay d'Azegues, Chessy-les-Mines, Cognny, Jarnioux, Oingt, Ternand et Theizé.

D'autres sites remarquables en Pierres Dorées, autour du circuit, viendront également enrichir la découverte.

L'ensemble du circuit a été baptisé "Les Mystérieuses Cités des Pierres Dorées" en référence aux mystérieuses cités d'or. Nous sommes accompagnés par une agence de communication pour ce projet.

L'objectif est multiple :

- Valoriser le patrimoine bâti en Pierres Dorées
- Proposer aux visiteurs un produit clé en main
- Renforcer l'attractivité touristique
- Mieux répartir les flux touristiques
- Augmenter la consommation touristique et les nuitées

Une rencontre est organisée en Mairie le Mardi 3 février 2026.

- Chemin de Compostelle – Le circuit prévoit un passage par la commune de Charnay. Une convention sera signée entre les organisateurs et la mairie.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Ecole :

- Un capteur de CO2 a été posé à l'école le 15 décembre prochain pour une vérification. Les relevés de présence de CO2 sont bons.
- Il n'y a pas de VMC à l'école. Problème de chaleur en été. Prévoir un brasseur d'air, un devis pour la fourniture de film anti-UV.
- Un exercice PPMS a été réalisé. La corne de brume fonctionne, il faut se procurer une valise pour la ranger.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

- L'équipe de la Commission Vie Sociale, a réalisé la visite des personnes âgées le 20 décembre. Un colis leur a été remis, celui-ci contiendra une bûche, un paquet de chocolat ainsi qu'une bouteille de crémant. Deux personnes ont fait également l'objet d'une visite à l'EHPAD.

3. COMMISSION TRAVAUX

- Stationnement Maison de Santé – Problème place de stationnement PMR à proximité de la maison de santé. Voir pour laisser l'accès à la patientèle.
- Aménagement du Centre Bourg – Une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre. Les abords sont démarrés pour une durée d'environ trois mois. Un problème est décélé au niveau de l'évacuation des eaux pluviales.
- Hall des Associations – Livraison prévue le 30 mars 2026.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :

RAS

Développement durable :

RAS

Voirie :

RAS

Cimetière :

RAS

5. COMMISSION URBANISME

Déclaration préalable :

- | | | |
|---|--|------------------------|
| - | Modification ouvertures, 80 chemin du Puits Banal | En cours d'instruction |
| - | Pose de volets roulants, 1075 route des Crières | En cours d'instruction |
| - | Agrandissement terrasse, 3 place du Pinet | En attente retour ABF |
| - | Modification façades et ouvertures, 10 place de l'Eglise | En attente retour ABF |
| - | Piscine, 425 route des Carrières | En cours d'instruction |

Permis de construire-démolir-d'aménager :

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Régularisation construction d'une piscine, 199 montée du Chevronnet | Accordé |
| - | Rénovation cuve en habitation, 80 montée du Chevronnet | |
| - | Changement de destination boulangerie et création de logements, 6 route de Bayère | |

Droit de préemption urbain :

- Vente d'un bien 50, rue du Fer à Chat, parcelle OA 189, superficie 90 m², la commune ne préempte pas.
- Vente d'un bien 455, route des Carrières, parcelle B 473, superficie 990 m², la commune ne préempte pas.
- Vente d'un bien 80 route de Bayère, parcelle OA 67, superficie 470 m² et parcelle OA 1600, superficie 1022 m², la commune ne préempte pas.

Une commission d'urbanisme s'est déroulée le mardi 02 décembre 2025. La prochaine commission aura lieu le mardi 06 janvier 2026.

Concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, une enquête publique se déroulera du 07 janvier au 07 février 2026. Le commissaire enquêteur sera présent pour la 1^{ère} permanence le mercredi 07 janvier 2026.

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

En attente, du retour de la décision des communes pour le transfert en PLUi.

6. FINANCES

RAS

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

RAS

SMAP :

RAS

SYDER :

RAS

SIBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- Fossilea – Nomination d’une nouvelle directrice.

La séance est levée à 21h30.

Prochain Conseil Municipal le lundi 23 février 2025 à 20h00.

Président : Laurent DUBUY

Secrétaire : Françoise PINET



